

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – COMMISSION ANIMATION TERRITORIALE DU CNIG DU 25/06/2014

Objet : Réunion de la commission *animation territoriale* du CNIG du 25/06/2014.

Ordre du jour :

1. Géoservices numériques publics, articulation entre IDG et IGN,
2. INSPIRE et les travaux de maintenance engagés fin 2013 début 2014 par la Commission Européenne, enjeux et perspective,
3. Mise à jour collaborative des bases de données, articulation IDG et IGN,
4. Tour de table des participants concernant le projet d'étude relatif à « l'impact économique de la mise en place d'une plateforme de type IDG »,
5. Points divers.

Documents joints :

- Les présentations des points : Géoservices, MIG, Collaboratif, et candidature SIG LR pour la réalisation de l'étude d'Impact économique IDG.

Prochaine réunion de la commission : le jeudi **2 octobre 2014 de 14h00 à 17h00** en salle Arago à l'IGN.

Liste de diffusion

Participants - Organisme	Personnes à informer - Organisme
Philippe Mussi (Conseiller régional PACA), Président, Pascal Berteaud (Directeur Général IGN) Benoit David (MEDDE/MIG) Carole Lecomte (Géo-Normandie DREAL BN) Cédric Ansard (GéoPicardie) Christine Archias (CRIGE-PACA) Fionn Halleman (IGN) François Sablonnière (DGFIP) Frédéric Brönnimann (CFDT) Joël Tignon (CR Nord-Pas-de-Calais) Laurent Pigache (SIG LR) Loïc Watier (GIP ATGERI PIGMA)	Marc Leobet (MEDDE/CGDD/DRI/MIG) Marie-France Courtot-Dartigues (CR Centre) Marie-Christine Schott (région Alsace) Michel Segard (IGN) Olivier Floret (GIP RECIA GeoCentre) Pascal Lory (Appui CNIG) Philippe Heroguer (EPF PPIGE) Pierre Mace (GIP ATGERI PIGMA) Pierre Vergez (Appui CNIG) Samuel Delorme (Région Franche-Comté) Valérie Coueraud (IGN) Yves Riallant (Afigéo)
Personnes à informer : Commission AT du CNIG	

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	09/07/2014	Les participants.	Commission Animation Territoriale.
Validation	29/08/2014	Philippe Mussi	Président

Compte rendu synthétique :

1. Les Géoservices numériques publics, articulations entre IDG et IGN

par Fionn Halleman de l'IGN
Voir présentation en PJ.

Les membres de la Commission sont invités à participer à la réflexion sur les modes d'ouverture du Géoportail aux partenaires de type IDG.

Le Géoportail concerne à 25% les professionnels, sa fréquentation est en hausse continue et il est une vitrine idéale pour l'information géographique. Plusieurs pistes sont évoquées :

- Faciliter l'accès national aux données des IDG, telle l'optimisation de l'interface utilisateur qui peut permettre de laisser place à plusieurs formes d'affichage de données supplémentaires,
- Apporter le soutien de l'infrastructure Géoportail au fonctionnement des IDG. A la suite du Portail de l'urbanisme, un processus d'entrepôts des données a notamment été construit qui permettrait à toutes plateformes régionales ou thématiques de publier ses données sur le Géoportail. L'information de niveau régional pourrait donc s'y inscrire sur ce nouveau mode, les échanges de flux (expérience du CRIGE PACA) ne constituant plus la réponse technique pertinente pour ce type de partage.
- Co-développer des briques et des services communs.

L'API représente désormais deux tiers de la consommation du Géoportail, avec plus de 1000 utilisateurs quotidiens. L'IGN a pris acte de la demande importante et des flux API tuilés en Lambert 93 vont être mis à disposition dès la fin 2014.

Question : Pourquoi ne pas aller plus loin ? Un Géoservice de référence par API, par exemple basé sur l'Adresse, serait très attendu.

- ➔ Même si cette demande est légitime, elle se réfère à un service public idéal du futur dont il est difficile de discuter dans cette commission.

Question : Quelle évolution pour les outils des IDG tels Prodiges, Georchestra, GeoIDE ?

- ➔ L'IGN vise à l'interopérabilité et adaptera ce qui devra l'être. Face à la situation de très forte évolutivité, l'information géographique foisonne de voies nouvelles qui sont testées pour différentes utilisations. Sur ce point, le MEDDE se cale avec l'OGC Europe.

2. INSPIRE et les travaux de maintenance engagés fin 2013 début 2014 par la Commission Européenne, enjeux et perspective

par Benoit David, MIG du MEDDE
Voir présentation en PJ.

Le MIG européen (Maintenance & Implementing Group) est une sorte de service après-vente d'INSPIRE. Des échanges ont lieu entre techniciens européens, ils permettent de mettre en exergue les dysfonctionnements. Les WP (groupes de travail du MIG) ont entre autres objectifs,

de faire remonter à la CE les incohérences des règlements et les moyens d'y remédier, tout en évitant au maximum de les modifier.

A la suite des travaux du WP6, il devient clair que l'information géographique doit se structurer autour des registres et des listes de code. Ils sont la pierre angulaire de l'infrastructure de l'information géographique numérique en constitution sous l'impulsion d'INSPIRE. Ce point figure d'ailleurs dans le projet de rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la directive INSPIRE proposé par l'AEE (Agence européenne de l'environnement) et le JRC (en fait CCR : Centre commun de recherche).

Comme ce qui a été initié par le MEDDE pour la COVADIS, ou le CNIG pour le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), un travail de labélisation de registres nationaux doit être désormais amorcé.

Chaque objet géolocalisable INSPIRE doit pouvoir être modélisé grâce à un code ou une liste de codes qui le spécifient. L'interopérabilité exige que la reconnaissance de ces objets soit possible au niveau européen. Il faut donc commencer par identifier les objets-métiers. Quatre types de listes de code offriront toutes les possibilités d'intégration.

Le MEDDE met en place un processus où ces informations seront centralisées et diffusées par le Géocatalogue, mais ainsi qu'on l'a vu pour les PLU, une coordination thématique (par thème INSPIRE) est indispensable.

Qu'elles soient régionales ou thématiques, les IDG vont être clientes de cette infrastructure. Au travers de leur participation au futur groupe de travail qui se met en place dans le cadre de la commission « données » du CNIG, il est donc attendu qu'elles identifient leurs nomenclatures de codes et contribuent à leur harmonisation au niveau national.

3. La mise à jour collaborative des bases de données, articulation IDG et IGN

par Valérie Couéraud de l'IGN

Voir présentation en PJ.

La Remontée d'information partagée utilisable depuis le Géoportail est désormais ouverte aux SIG grâce à des « *plug in* » adaptés. L'outil RiPart est utilisé par une vingtaine de SDIS ainsi que des collectivités territoriales (Roanne).

Le nouvel outil WebPart va permettre d'accéder directement à la BD UNI interne de l'IGN et donc à la mise à jour en continu. Il est actuellement testé sur 4 communes de Gironde au niveau de la Base Adresse Nationale (BAN) pour saisir en mairie les adresses de la commune. Dans cette chaîne, l'IGN ferait les vérifications topologiques et de format.

L'IGN a déjà une bonne expérience de travail collaboratif avec les deux tiers des SDIS. Les SDIS et les SAMU sont les premiers concernés par une adresse fiable et actualisée. Ils détiennent dès lors une quantité d'informations qui intéresse les IDG.

PIGMA se propose de faire un retour relatif à leur expérience avec les SDIS et les outils collaboratifs mis en place depuis 7 ans.

Question : Qui est propriétaire de la donnée, ou plutôt, quel est le niveau de réutilisation de la donnée ?

- Tout le monde est intéressé pour construire des informations à partir des données socles de l'IGN. Les CPER vont recréer une dynamique et les IDG se demandent quel niveau d'investissement consacrer à cet item.
- Du point de vue IGN, une logique de double licence est à élaborer et le MEDDE ne devrait pas s'y opposer. Pour les usages sans profits et ceux des sociétés innovantes, cela doit rester libre. Pour le reste, serait-il choquant de faire payer les grandes sociétés internationales ?

Question : L'Adresse, est-elle une donnée « Open data » ?

- L'Adresse a une valeur marchande d'autant que c'est une donnée pivot qui peut permettre de croiser d'autres informations. Plusieurs opérateurs vont s'adapter à des niveaux de demandes différents et plusieurs niveaux de qualité vont cohabiter. D'ailleurs OSM s'est déjà rapproché du projet BAN de l'IGN. La fraîcheur des données, le niveau du service, et d'autres critères à inventer vont élargir le panel des possibilités commerciales.

De leur côté, les élus attendent l'Adresse « d'où qu'elle vienne ». Il est rappelé que les conséquences de sa mauvaise qualité font perdre plusieurs milliards d'euros par an. L'absence d'avancée dans ce domaine devient critique.

Enfin, il faut signaler le contexte politique favorable : la réforme territoriale devrait aider la propagation des outils comme Webpart. Elle va favoriser les regroupements de moyens, avec les futures intercommunalités de 20 000 habitants au moins, ce qui est actuellement la taille minimum à partir de laquelle apparaissent des outils SIG dans les collectivités.

4. Tour de table des participants concernant le projet d'étude relatif à « l'impact économique de la mise en place d'une plateforme de type IDG »

Présentation de Laurent Pigache.

Voir dossier en PJ.

Laurent Pigache présente la candidature de SIG LR pour la réalisation de l'étude CNIG sur « l'impact économique de la mise en place d'une plateforme de type IDG ». Cette étude se ferait dans le cadre de la Stratégie 3S de l'innovation de la région Languedoc-Roussillon, où l'information géographique a été écrite « dans le marbre », donc avec un calendrier proposé (début en septembre 2014, première phase pour Noël, et résultats à la fin du premier trimestre 2015).

L'étude porterait également sur les modèles économiques à inventer dans les secteurs de l'information géographique et spatiale, et serait financée sur des fonds FEDER, donc avec nécessité aussi de fonds propres (une proposition de fonctionnement est énoncée : 30 000 € FEDER, 20 000 € Géosud, et 20 000 € CNIG IGN).

Un des objectifs est la ré-exploitation possible de cette étude par les IDG ainsi que par les organismes 3S. Cependant, il est souligné que chaque IDG a son organisation propre et qu'il ne sera pas aisé de les comparer. **Un autre objectif majeur est de disposer de résultats quantifiés et concrets.**

Toute autre étude parallèle avec une seconde plateforme serait souhaitable. A Strasbourg, les universitaires se sont montrés intéressés, ils ont examiné l'étude néo-zélandaise

pour en évaluer une transposition au contexte français. Cependant, ils l'envisageraient plus comme un travail de fond sur 3 ans.

Le projet présenté par SIG LR est validé. Dans la mesure du possible l'université de Strasbourg sera associée à l'étude. Un projet de convention est à rédiger.

5. Points divers :

Extrait du discours du Premier Ministre Manuel Valls le 13 juin 2014 à Annonay :

« Les CPER entreront en application en 2015, je le disais, il faudra tenir compte de l'étape nouvelle que représente la réforme territoriale. Une clause de revoyure sera instaurée à l'automne 2016, afin que la réforme des collectivités locales en cours soit pleinement prise en compte et ne constitue pas, j'y insiste, un frein pour l'action coordonnée de l'Etat et des Régions. »

<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/17es-assises-des-petites-villes-de-france-a-annonay-discours-du-premier-ministre>

Réforme territoriale

La possibilité de faire inscrire les mots « Information géographique » et quelques autres dans un amendement du projet de loi sur la réforme territoriale en cours est une opportunité à ne pas manquer : il s'agit d'étudier les termes les plus appropriés pour mettre en valeur le rôle de l'information géographique publique et de son infrastructure.

En fait, il y a 2 lois, et sur la seconde, il y a un véritable enjeu :

- une sur le découpage des régions,
- l'autre sur les compétences : économie, tourisme, aménagement du territoire, transports.

Comment associer régions et IDG avec l'opérateur national au sein des infrastructures de données géographiques dans l'édification d'un ensemble mieux coordonné en termes d'informations au service des politiques publiques ?

Une infrastructure numérique de description du territoire est un élément clef qu'il faut faire inscrire dans ce texte, ce qui permettrait d'alimenter les différents observatoires territoriaux ou thématiques. La loi Warsmann, avec l'inscription du plan cadastral comme donnée de référence en matière de découpage parcellaire et de représentation du bâti dans un amendement, a eu une influence notable sur les activités de la DGFIP.

Toutes les idées qui remonteront à la Commission sont les bienvenues. La diversité des modes de fonctionnement des IDG oblige à ce que ce texte reste générique.

Les IDG doivent se préparer à contribuer à ce texte dans les semaines à venir.

Retour d'expérience « orthophotographie Languedoc-Roussillon »

Un projet d'Orthophotographie régionale à 20 cm a été lancé en 2012, avec vraies couleurs, IRC et MNT doté de 700 000 € sur le territoire du Languedoc-Roussillon. Il s'agissait d'un contrat avec l'IGN et TopoGéodis, l'opérateur retenu pour ce travail. Le but était d'obtenir une précision altimétrique de 20 cm en zone urbaine, de 50 cm en zone péri-urbaine et 1m en zone rurale (à renouveler tous les 3 ans), l'IGN assurant la recette technique et le contrôle qualité.

Point négatifs :

- Sous-estimation des délais (12 mois) : 4 lots sur 6 étaient dans les temps, mais le traitement des images a dérapé sur les derniers lots où erreurs, précipitation et retard ont fait boule de neige.
- TopoGéodis n'a sans doute pas pris la mesure des contrôles de l'IGN qui estime avoir passé trop de temps à reproduire les mêmes vérifications.
- Le retard n'a pas été identifié assez tôt par SIG-LR, et TopoGéodis a du finir le travail sans pouvoir étaler la charge dans le temps.

Points positifs :

- Cette première ortho à 20 cm est une réussite et le partenariat s'est révélé bénéfique.
- Les résultats sont de très grande qualité.
- Le financement se révèle efficient pour 19 000 prises de vue effectuées en juin-juillet (d'ailleurs les membres de la Commission ont été impressionnés par le bon rapport qualité/prix au km²).
- Les points d'appuis conservés seront d'un grand bénéfice pour le futur.

Informations de l'IGN sur les possibilités à venir dans le domaine de l'imagerie :

- Le 10 cm arrive pour la 3D sur les zones urbaines et de nouveaux chantiers promettent de s'ouvrir.
- Pléiades a été essayé en 2013 et s'est révélé inopérant pour les grandes surfaces. Mais, dès 2015 l'IGN va mettre en ligne des images satellite 1,50m, de l'année N-1.